**Motion de Conseil des maîtresses et des maîtres, de Conseil d’Administration, de Conseil Ecole - Collège**

Le premier article du Code de l’éducation indique que « *Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction.* »

C’est bien dans ce sens que les personnels de l’Éducation Nationale travaillent.

Cependant, nous dénonçons la politique éducative actuelle, tant du point de vue de l’insuffisance des moyens que des réformes mises en œuvre, qui conduit à la dégradation du Service Public et Laïque d’Éducation Nationale, à son recul au profit de l’enseignement privé et autre logiques « séparatistes », à la marchandisation de l’École.

Cette politique nuit à la réussite scolaire de toutes et tous les élèves et contribue à transformer les inégalités sociales en inégalités scolaires.

Renforcement des repères annuels, rétablissement du redoublement, généralisation des évaluations standardisées à tous les niveaux de l’école élémentaire, labellisation des manuels scolaires, constitution de groupes de niveaux : la réforme du « choc des savoirs » s’inscrit dans cette politique inégalitaire, du tri social.

Cette réforme dite du « Choc des savoirs » prévoit :

- de répartir, les futur·es collégien·nes dans des regroupements de niveau en français et mathématiques. Ces regroupements, ensuite prolongés au collège, auront de lourdes conséquences : sur l’estime de soi de nos élèves, sur l’organisation du service, sur les relations pédagogiques et humaines,

- la labellisation de manuels par le Ministère remettant en cause la liberté pédagogique et les adaptations proposées pour répondre à la diversité des élèves, ainsi que la standardisation des pratiques associée à des repères de programmation annuels contribueront immanquablement à mettre davantage en difficulté les élèves les plus fragiles,

- le diplôme National du Brevet, auquel nous sommes pourtant attaché.es, deviendrait un sésame nécessaire pour accéder au lycée. Le même diplôme du brevet serait proposé à tous les élèves alors qu’ils suivront un parcours différencié du fait de la répartition dans différents groupes de niveaux. Il est illusoire de penser qu’un même examen puisse être passé, et réussi dans les conditions de cette réforme. L’échec au Brevet conduirait ainsi mécaniquement nos élèves issu·es des catégories sociales les plus défavorisées vers des classes de relégation en lycée ou bien vers une orientation subie dans une filière de la voie professionnelle dorénavant assujettie aux besoins en main d’œuvre peu qualifiée des employeurs locaux, bien souvent par le biais de l’apprentissage.

Loin de réduire les inégalités scolaires, « Le choc des savoirs » stigmatisera au contraire les élèves, en particulier les plus fragiles, et les assignera dans un parcours scolaire déterminé, duquel elles et ils resteront prisonnier.es. Cette réforme constituera bel et bien un tri des élèves.

Nous ne participerons pas au tri de nos élèves !

À l’appel de l’intersyndicale CGT Éduc’action, FSU, FNEC-FP-FO, nous ne contribuerons pas à la mise en œuvre des groupes de niveaux. Nous refusons la transmission de toute information permettant leur mise en œuvre (tableau sur les compétences des élèves en mathématiques et en français…). Nous ne constituerons pas les groupes de niveaux lors de la préparation de rentrée.

Nous demandons l’abandon de la réforme du « Choc des savoirs ».

Nous demandons les moyens nécessaires au fonctionnement d’une École de qualité et de proximité, capable de casser les déterminismes sociaux, territoriaux et de genre, et œuvrant pour la réussite et l’émancipation de toutes et tous les élèves.